Extrait de l'ouvrage :
Le Cameroun et le droit international
Ss la dir. de J.-L. Atangana

EAN : 978-2-233-00735-3
éditions A.Pedone 2014

LES NORMES TECHNIQUES AU COMMERCE DE L'UNION EUROPEENNE ET LEUR INCIDENCE SUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX : LE CAS DU CAMEROUN

ACHILLE BASSILEKIN

Sous- Secrétaire Général du Groupe ACP,
Chef du Département du Développement Economique Durable et du Commerce

S'il est un domaine où l'Union Européenne (UE) fait preuve d'un réel dynamisme aussi bien au niveau des organes communautaires que des instances de ses Etats membres, c'est celui de la production de normes visant la consolidation du marché intérieur et la protection des consommateurs européens. La protection du consommateur est enracinée dans le titre XIV du traité de Rome instituant la communauté européenne et l'alinéa 1 de l'article 153 précise : « afin de promouvoir les intérêts des consommateurs et d'assurer un niveau élevé de protection des consommateurs, la communauté contribue à la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des consommateurs …». Ce canevas normatif est renforcé par les mesures que peuvent prendre les membres visant la protection de la santé ou de la sécurité des personnes, de la vie ou de la santé des animaux, la préservation des végétaux ou la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'alinéa 4 de l'article 153 ouvre la possibilité aux Etats membres de prendre des mesures de protection plus strictes que celles formulées par la commission à la condition qu'elles soient notifiées à la commission et restent compatibles avec le traité.

Ces mesures restent licites tant qu'elles participent à l'approfondissement du marché intérieur et ne créent pas des obstacles non nécessaires au commerce d'abord entre les parties du traité de Rome et ensuite vis-à-vis des pays tiers. Et c'est ici que surviennent assez souvent les difficultés que l'UE doit affronter aussi bien par rapport à ses engagements multilatéraux dans le cadre de l'OMC que ses échanges bilatéraux dans un cadre plus restreint notamment avec des partenaires auxquelles elle se lie à travers des traités de libre échange. Car très souvent le processus d'élaboration, d'adoption ou d'application des règlements techniques ou des standards auxquelles doivent se conformer des produits mis en circulation sur le marché communautaire est complexe et tend à mettre les partenaires commerciaux de l'Europe devant des situations de fait accompli, transformant ainsi des mesures visant les objectifs de protection de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement en obstacles techniques au commerce.

Or l'un des objectifs permanents du système commercial multilatéral est de poser les bases de la sécurité et de la prévisibilité pour tous les acteurs en énonçant des règles et procédures auxquelles tous les Etats membres doivent se conformer. Il est devenu patent que les règlements techniques, les standards et les procédures d'évaluation de conformité adoptés par l'UE sont devenues pour de nombreux partenaires une

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Le Cameroun et le droit international
Ss la dir. de J.-L. Atangana
EAN : 978-2-233-00735-3
éditions A.Pedone 2014

course d'obstacles du fait de leur complexité et de leur multiplicité, rendant ainsi difficile leur digestion par la majorité des exportateurs des pays tiers en général, et des pays comme le Cameroun en particulier. De surcroit, cette course est haletante car les normatives communautaires sont généralement en avance sur celles produites par les institutions internationales de normalisation.

Et au bout du marathon, les partenaires de l'Union européenne se retrouvent sur un territoire de sables mouvants à cause des amendements réguliers qui sont faits à ces normatives pour les adapter aux progrès technologiques dans le domaine concerné afin de répondre aux exigences de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs et de l'environnement. Ce processus rend au bout du compte rédhibitoire l'accès au marché communautaire pour les exportations de pays aux capacités technologiques très limités comme le Cameroun au point où l'offre européenne d'accès en franchise de droit et sans limite de contingents qui leur a été faite dans le cadre des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et ces pays peut s'assimiler à un mirage, le label « conformité européenne » restant difficile d'accès. Des pays à très faible potentiel technologique comme le Cameroun se retrouvent donc évincés des circuits de fabrication de produits à haute valeur ajoutée à la faveur du développement continuel des normatives techniques à moins qu'ils n'hébergent des entreprises européennes délocalisées ayant apporté avec elles la technologie et le label européen de conformité.

Ils se retrouvent tout logiquement confinés dans l'exportation des produits bruts, soit sous leur forme de base ou sous la forme de produits semi-finis, cette situation de résignation étant elle-même renforcée par le processus d'escalade tarifaire qui frappe ces produits de base pour chaque transformation subie avant l'exportation. L'apprivoisement des normes et standards où l'Europe exerce un certain leadership devient de ce fait une condition indispensable qui va de pair avec le dessein de l'intégration des pays ACP dans le système commercial multilatéral et de la possibilité pour leurs exportateurs de tirer partie des APE. C'est en cela que les APE en tant qu'outil visant à faciliter l'intégration harmonieuse des pays ACP dans les circuits des échanges mondiaux acquièrent toute leur importance. Le Cameroun n'en tirerait meilleur partie sur le registre des défis posés en matière d'obstacles techniques au commerce que si les communautés européennes soutenues par d'autres donateurs et institutions spécialisées fournissent une assistance technique significative et inconditionnelle et renforcent durablement leurs capacités humaines et infrastructurelles dans ce domaine.

La présente analyse vise à explorer des réponses aux préoccupations que pose cette problématique notamment :

- Ce qui caractérise les règles européennes en matière de normes techniques et de standards par rapport aux normatives multilatérales et aux autres normatives extra-communautaires ;

- les facteurs compliquant l'accès des exportations des partenaires commerciaux de l'UE comme le Cameroun sur le marché communautaire ;

- les mesures pratiques d'assistance technique à envisager au Cameroun, soit de manière autonome, soit en partenariat avec l'UE afin que l'offre européenne définie

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Le Cameroun et le droit international
Ss la dir. de J.-L. Atangana

EAN : 978-2-233-00735-3
éditions A.Pedone 2014

dans les APE d'accès total en franchise de droits et sans limitation de contingents de ses exportations sorte du domaine de la virtualité pour être pleinement exploitée par ses opérateurs économiques.

I. ENVIRONNEMENT MULTILATERAL ET NORMATIVES EUROPEENNES

A. LES REGLEMENTS TECHNIQUES ET LES STANDARDS DE L'UNION EUROPEENNE FACE A L'OMC

L'examen critique de la place et du rôle de l'UE dans le système commercial multilatéral à travers l'exercice que constitue la revue de sa politique commerciale à l'OMC met en évidence certes les forces et atouts de cet acteur majeur dans les échanges internationaux[1] (premier acteur mondial du commerce des marchandises dont la proportion est de 17% ; premier acteur mondial du commerce des services ; premier importateur mondial d'énergie et enfin plus grand pourvoyeur (50 % des stocks mondiaux) et en même temps premier bénéficiaire (40%) des flux d'investissement étrangers directs), mais aussi ses multiples contraintes découlant du processus de consolidation de son marché intérieur et de l'harmonisation entre les normatives communautaires et ses droits et obligations en tant qu'acteur du système multilatéral.

Et c'est en tant qu'acteur du système commercial multilatéral que l'impact sur le libre-échange défendu par l'OMC des normatives de l'UE est le plus ressenti car celles-ci peuvent entraîner soit une suspension temporairement de l'accès au marché communautaire des exportations de ses partenaires commerciaux, soit leur remise en cause définitive. Une nouvelle directive ou un règlement communautaire dont les motivations portent indifféremment sur une meilleure préservation de la santé et/ou de la sécurité des consommateurs européens, une amélioration de la qualité des produits, le renforcement de l'harmonisation interne des standards, ou encore la mise en place de nouvelles exigences pro-environnementales peut, selon les cas, avoir des incidences commerciales néfastes pour les partenaires commerciaux de l'UE.

Et le fait significatif dans le cadre de la politique commerciale de l'UE est l'inflation du nombre et du champ des préoccupations ayant trait aux obstacles techniques au commerce imputées à ses membres: environ 25% des 1600 questions posées par les membres de l'OMC ont porté sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques de l'UE et ce pourcentage monte à 55% soit près de 900 questions quand on se penche sur les réglementations en général de l'UE ayant des incidences sur les exportations des Etats tiers sur le marché communautaire. C'est dire la magnitude des difficultés que peut rencontrer le reste du monde pour faire accéder sur le marché communautaire des produits agricoles et manufacturés. Pourquoi les règlements techniques et autres mesures régulatrices prises par les instances communautaires européennes souvent dans l'optique d'une amélioration de régulation du marché intérieur suscitent-elles autant de réprobations de la part des autres Etats membres de l'OMC ?

---

[1] Voir « Examen de la politique commerciale des Communautés Européennes », Rapport du Secrétariat de l'OMC, WT/TPR/S/214 du 2 mars 2009, page vii, paragraphe 4.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info